



Accrochage et litige sur parking

Par **mangadream**, le **17/01/2009** à **16:41**

Bonjour, j'ai eu quelques jours en reprenant ma voiture sur un parking de surface commerciale, alors que je me trouvais déjà dans l'allée centrale, je sors en marche avant après avoir vérifié qu'aucun véhicule en mouvement m'empêche de le faire, à ce moment là une automobiliste qui était [s]arrêtée[/s] ds l'allée est venue emboutir l'aile arrière de la mienne en reculant soudainement, cette voiture à reculée parcequ'elle s'était engagée ds une allée en sens interdit (panneau matérialisant l'interdiction et fléchage au sol) et s'est sentie "contrainte" de le faire à cause des véhicules qui arrivaient en face naturellement, L'assurance établie le partage de responsabilité à 50/50, invoquant le fait que j'ai coché sur le constat "quittait un stationnement" et le conducteur adverse "reculait" et "prenait un stationnement" d'autre part sur le constat rempli sur le champs j'ai omis de mentionner le panneau de sens interdit, mais le dessin est suffisamment précis pour identifier précisément l'endroit ou a eu lieu l'accrochage sur le parking... Ai-je un recours vis a vis de l'assureur...ou de l'autre conducteur simplement? Puis-je invoquer un manquement au code de la route de l'autre conducteur car j'estime que si elle ne s'était pas trouvée en sens interdit l'accrochage n'aurait probablement pas eu lieu...? Merci à vous.

Par **Tisuisse**, le **17/01/2009** à **19:18**

Bonjour, Le 50/50 me semble logique mais attendez la réponse de Chaber, le pro de la question.